

Demandes de modifications aux Statuts et règlements de l'AGÉFO en prévision de l'AGA 2016

- o Sommaire des modifications proposées par (firme d'avocats) [voir documents en annexe](#),
- o Remplacer le terme "conseil public" avec "conseil laïque" dans l'ensemble des statuts et règlements aux articles suivants:
 - 2.3, 7.2.2, 8.2 (2 endroits), 8.3.2, 9.1 et 9.7
- o Faire un ajout à la composition du Conseil d'administration en ajoutant un membre d'un organisme francophone désigné affilié.

Michael Philbin 2016-3-20 2:50 PM

Deleted: pour

8.2 Le conseil d'administration comprend onze (11) membres dont huit (8) à part égale, représentant les deux systèmes (catholique et public), qui ont droit de vote :

- 3 membres du volet pédagogique (un du Nord, un du Sud et un de l'Est)
- 3 membres du volet administratif (un du Nord, un du Sud et un de l'Est)
- 2 membres du CODELF (un du système public, un du système catholique)
- o 1 membre d'un organisme francophone désigné affilié
 - la direction générale de l'AGÉFO (membre d'office sans droit de vote).
 - la coordination de l'AGÉFO (membre d'office sans droit de vote)

Jeanine Beauchemin 2016-3-24 8:46 AM

Deleted: dix

Michael Philbin 2016-3-20 2:43 PM

Deleted: 0

Michael Philbin 2016-3-20 2:44 PM

Formatted: Bulleted + Level: 1 + Aligned at: 0.87 cm + Indent at: 1.5 cm

o La présence de six (6) membres votant constitue le quorum à toute réunion ordinaire ou extraordinaire.

Jeanine Beauchemin 2016-3-24 8:46 AM

Deleted: cinq

o L'ajout d'une nouvelle catégorie de membres « Membre partenaire » afin d'inclure tous les gestionnaires qui oeuvrent au sein du milieu de l'éducation de langue française :

Jeanine Beauchemin 2016-3-24 8:46 AM

Deleted: 5

4.1 Pour être membre, il faut répondre aux quatre (4) critères suivants :

- 4.1.1 être à l'embauche d'un conseil scolaire de langue française de l'Ontario ou d'un organisme francophone désigné affilié à un conseil scolaire de langue française de l'Ontario à titre de cadre ou de gestionnaire non syndiqué ou tous les gestionnaires qui oeuvrent au sein du milieu de l'éducation de langue française;
- 4.1.2 ne pas être membre régulier de l'ADFO;
- 4.1.3 gérer ou superviser un service administratif ou pédagogique ou une équipe administrative ou pédagogique;
- 4.1.4 avoir payé sa cotisation annuelle;

4.2 Pour être membre associé, il faut répondre aux deux (2) critères suivants :

- 4.2.1 avoir déjà répondu et ne répond plus aux critères de membre actif;
- 4.2.2 avoir payé sa cotisation annuelle.

4.3 Les organismes francophones désignés affiliés sont :
4.3.1 CFORP, Centre d'excellence SAP, Centre Jules-Léger, Consortium de transport scolaire d'Ottawa, Consortium de transport scolaire de l'Est, Service de transport Francobus, Centre d'excellence en approvisionnement FRANCOachat

4.4 Les membres partenaires sont :

4.4.1 Tout individu à l'emploi d'un organisme francophone appuyant l'éducaton de langue française

Michael Philbin 2016-3-20 2:48 PM
Formatted: Indent: First line: 1.27 cm